

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du lundi 11 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Valerie CHEMIN.

Présents: 14**Votants:** 15

Représentés: 1

Sont présents: Noe LAURENCOT, Benoit VALARIER, Nathalie BLACLARD, Sandrine BRUEL- MARTIN, Marie-Helene CASTELLANI - PLAN, Patrick SAINT-JEAN, Xavier SOUCHON, Aline BONICEL, Fabien COLOMB, Herve CATALANO, Sandy JOURDAIN, Fabienne GELY, Stephanie PASI, Valerie CHEMIN**Représentés:** Marie Sophie BLIN**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Aline BONICEL**Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE – DE 2022 029****Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-37 à L153-43, R153-20 et R153-21,**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Badaroux approuvé le 5 juin 2013,**Vu** l'arrêté Municipal en date du 18.10.2021 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Badaroux,**Vues** les pièces du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,
Vu la décision de la MRAE du 19 janvier 2022 dispensant d'évaluation environnementale le projet de modification,**Vu** les avis unanimement favorables des Personnes Publiques Associées qui ont été réceptionnés par la commune,**Vu** l'arrêté Municipal en date du 25.01.2022 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Badaroux,**Vu** les conclusions et l'avis particulièrement favorable du commissaire enquêteur en date du **31 Mars 2022**,**Considérant** que les résultats de l'enquête publique autorisent les modifications détaillées dans le dossier de projet à savoir :

- L'adaptation du règlement écrit de la zone AU1x (Hauteur des constructions, stationnement des véhicules)
- La modification des OAP de la zone AU1x

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'approuver la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, **d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal du Département**,
- **Dit** que la modification du P.L.U. approuvée est tenue à la disposition du public en Mairie de Badaroux,
- **Dit que la présente délibération sera exécutoire après la dernière des formalités** (Envoi en Préfecture - mesures de publicité).

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2022 048-214800138-20220411-DE_2022_029-DE

Madame le Maire
Valérie CHEMIN